

LE COÛT POUR LES FAMILLES

- Les Nouvelles Activités Périscolaires **seront gratuites.**
- **Les mardis et jeudis**, le temps périscolaire entre **15h45 et 17h30** sera **gratuit.**
- **Les lundis et vendredis**, le temps périscolaire entre **15h45 et 16h30** sera **gratuit.**

Hors de ces **temps périscolaires gratuits**, le service de garderie sera **facturé 1€ de l'heure par enfant.**

LES MODALITES D'INSCRIPTION AUX NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET A LA GARDERIE

Aucun enfant ne sera accueilli en NAP ou garderie sans inscription.

La première inscription doit être réalisée impérativement en mairie **avant le 15 août.**

L'inscription de votre enfant est un engagement.

=> L'inscription aux Nouvelles Activités Périscolaires doit être renouvelée à chaque période entre deux congés scolaires.

- **Période 1** : inscriptions **entre le 1^{er} Juillet et le 15 Août 2014**
- **Période 2** : inscriptions **entre le 29 Sept 2014 et le 11 Oct. 2014**
- **Période 3** : inscriptions **entre le 1^{er} et le 13 Décembre 2014**
- **Période 4** : inscriptions **entre le 19 et le 31 janvier 2015**
- **Période 5** : inscriptions **entre le 23 Mars 2015 et le 04 Avril 2015**

L'information des ouvertures des inscriptions sera faite via les cahiers de liaison des enfants pour chaque période.

Pour permettre à tous les élèves de découvrir chaque activité, les enfants n'ayant pas encore participé seront prioritaires au renouvellement d'inscription.

HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

- Lundi, Mardi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
- Mercredi : 9h-12h
- Vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30
- Samedi : 9h-12h (sauf du 19 juillet au 16 août inclus, fermeture de la mairie le samedi matin)

Tel : 04.76.55.80.34 – Courriel : mairie@legrandlemps.fr



**COMMUNE DE
LE GRAND-LEMPS**

MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



Année scolaire 2014-2015

La Commune de Le Grand Lemp met en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

De septembre 2013 à mai 2014 des temps de travail réguliers ont été organisés avec les élus, les parents, les enseignants, le personnel de la commune, les associations. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à ces temps d'échanges constructifs, au service de l'intérêt des enfants.

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE D'ÉCOLE ET DU PERISCOLAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi
7h30	Garderie				
8h20	Accueil des élèves				
8h30	Classe				
11h30	Cantine		Garderie	Cantine	
12h30	Accueil des élèves			Accueil des élèves	
13h20	Classe			Classe	
13h30	Classe			Classe	
15h45	Garderie	Garderie ou NAP		Garderie ou NAP	Garderie
18H30					

Pour l'école maternelle et l'école élémentaire :

- **Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis**, la commune organisera de la garderie de 7h30 à 8h20
- **Les mercredis**, la commune mettra en place de la garderie de 11h30 à 12h30

Pour l'école maternelle :

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis**, la commune organisera de la garderie sous forme d'activités récréatives encadrée par des ATSEM, en salle de classe ou dans la cour de l'école maternelle. Les parents pourront venir chercher leur(s) enfant(s) **entre 15h45 et 18h30**, à l'horaire qu'ils auront indiqué lors de l'inscription.

Pour l'école élémentaire :

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis**, la commune organisera de la **garderie** sous forme d'activités récréatives et une étude surveillée pour permettre aux élèves de faire leurs devoirs. Les parents pourront venir chercher leur(s) enfant(s) **entre 15h45 et 18h30**, à l'horaire qu'ils auront indiqué lors de l'inscription.

- **Les mardis et jeudis**, les familles pourront inscrire leur(s) enfant(s) aux **Nouvelles Activités Périscolaires**, sous réserve de places disponibles, **jusqu'à 17h00 ou 17h30** (en fonction de l'activité).

A l'issue de l'activité les enfants seront toujours récupérés à l'école ou inscrits en garderie jusqu'à 18h30 maximum.

Les enfants n'ayant pas encore participé à une activité seront prioritaires à l'inscription.

LES ACTIVITES PROPOSEES

Les enjeux essentiels de notre projet qui font consensus dans la communauté éducative sont :

- favoriser le bien-être, l'épanouissement, la confiance des enfants
- Apprendre à vivre ensemble.

Pour les élèves de l'école élémentaire, les Nouvelles Activités Périscolaires auront lieu chaque **mardi et jeudi** de **16h00 à 17h00** ou de **16h00 à 17h30**, en fonction de l'activité choisie, sous la responsabilité de la commune et fonctionneront sur **5 périodes inter-vacances**.

Un temps de **regroupement** aura lieu entre **15h45 et 16h00**.

Les Nouvelles Activités Périscolaires seront **non obligatoires** et n'auront pas pour objectif de chercher une progression, une performance des enfants pour être en cohérence avec les enjeux cités ci-dessus.

La commune et les intervenants assureront le trajet aller-retour entre l'école et le lieu d'activité sous la responsabilité de la commune.

Les activités du Mardi seront : yoga (16h-17h) ou théâtre (16h-17h30) ou basket (16h-17h30) ou Roller (16h-17h30).

Les activités du Jeudi seront : chant (16h-17h) ou Théâtre (16h-17h30) ou basket (16h-17h30) ou fitness (16h-17h30)